

ELECTIONS AU COLLEGE B DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administrateur provisoire de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour proclame les résultats suivants :

- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L.719-1, L762-1, D.719-1 à D.719-40 ;
- **VU** le décret n°2024-841 relatif à l'élection ou la désignation des membres du CNESER et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- **VU** les statuts de l'université ;
- **VU** la décision de la Commission de contrôle des opérations électorales du 13 décembre 2024 selon laquelle les opérations électorales des 25 et 26 novembre 2024 en vue de la désignation des représentants des personnels du collège B au conseil d'administration de l'université de Pau et des Pays de l'Adour sont annulées ;
- **VU** la décision du tribunal administratif de Pau du 19 mars 2025 qui confirme l'annulation des élections au collège B du conseil d'administration des 25 et 26 novembre 2024 ;
- **VU** l'arrêté de nomination de Monsieur Jean-Michel VERDIER en qualité d'administrateur provisoire de l'université de Pau et des pays de l'Adour à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **VU** l'arrêté de l'administrateur provisoire relatif aux élections en date du 17 février 2025 ;
- **VU** les procès-verbaux de dépouillement.

ARTICLE 1 : RESULTATS
CONSEIL D'ADMINISTRATION - COLLEGE B

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	529
Nombre de votants	366
Nombre de votes exprimés	346
Nombre de votes blancs	20
Taux de participation	69,19%

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Pour une Université Humaniste et Solidaire (UHS) Soutenue par FSU, CGT et Sud	192	Françoise BUISSON	ELUE
		Manuel ILDEFONSO	ELU
		Claire TOGNAZZI-LAWRENCE	ELUE
		Frédéric BURTIN	ELU
		Françoise RIVIERE	ELUE
		Pierrick CHALAYE	-
		Elisa MARTOS	-
		Eric GUILLOTEAU	-
UPPA 2028 : réussir ensemble	154	Géraldine BACHOUÉ-PEDROUZO	ELUE
		Sébastien LABORIE	ELU
		Cécile ROCHELOIS	ELUE
		Vincent BREE	-
		Delphine BESSIERES	-
		Christian PAROISSIN	-
		Isabelle DEGREMONT	-
		Antoine BOURREL	-

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

ARTICLE 2 : PUBLICITE

Le présent arrêté est affiché au rez-de-chaussée de la présidence ainsi que dans les composantes de l'université. Il est également publié sur le site web de l'établissement. Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Recteur, chancelier des universités.

ARTICLE 3 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La commission de contrôle des opérations électorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le représentant légal de l'établissement ou par le recteur de région académique, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.
Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Pau le 28 mars 2025

L'administrateur provisoire
Jean-Michel VERDIER

